Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Gibeau Vincent
Complément / Service : DIRCO
Numéro / Voie : 15 place Jourdan
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 87000 Limoges
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260831004845TEI
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Vincent Gibeau
Personne à contacter (déclarant) : Gibeau Vincent
Date de réception de la déclaration : 31 / 08 / 2026
Commune principale des travaux : Boulazac Isle Manoire
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SDE 24 Eclairage Public
Personne à contacter : Nicolas AUBIN
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0553062620 0 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

[x] Plans joints : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
			___ / ___ / _____	[]	_____ cm	
			___ / ___ / _____	[]	_____ cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou [] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : (•) possible () impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : La demande d'autorisation n'est à compléter que lorsque vous réaliserez des raccordements électrique sur le réseau d'éclairage public.

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0621521635

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : AUBIN
Désignation du service : DICT
Tél. : 0533026009

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : SURAULT Aurore
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 31 / 08 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Prescriptions applicables par TOUTES les entreprises d'électricité (ou personnel communal)) exécutant des travaux ou des interventions sur le réseau éclairage public géré par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

[1] Avant le début des travaux, l'entreprise d'électricité ou l'intervenant demandera l'autorisation de travail au chargé d'exploitation du SDE 24. Cette demande sera assortie d'un descriptif des travaux, d'un calendrier prévisionnel, et d'une copie du bon de commande (ou de l'ordre de service, ou de la lettre de commande) établi pour donner l'ordre.

[2] Le chargé d'exploitation transmettra à l'entreprise l'autorisation de travail accompagnée des présentes Instructions permanentes de sécurité.
Cette autorisation permettra à l'entreprise de réaliser des manœuvres, des déconnexions ou des connexions d'ouvrage, dans le cadre des travaux commandés par le maître d'œuvre.

[3] Les postes de commande sont susceptibles d'être mis inopinément sous tension pendant la journée, sans préavis du chargé d'exploitation.

[4] Pour travailler hors tension, l'entreprise a délégation pour réaliser la consignation des postes de commande.
Cette consignation devra être réalisée conformément au paragraphe 4.1 du recueil UTE C 18-510

[5] L'entreprise a délégation pour réaliser la remise en service des ouvrages.
L'entreprise devra effectuer la remise en service du poste, après essai de bon fonctionnement afin de ne pas occasionner des désordres au réseau d'éclairage public, à la fin de chaque journée de travail et avant l'allumage général des postes.

[6] La configuration du réseau peut être modifiée pour des raccordements provisoires réalisés pour le dépannage. C'est pourquoi l'entreprise réalisera une identification de l'origine de l'alimentation des points lumineux par la mise sous tension préalable de ceux-ci, avant tout travail hors tension.

[7] L'organe de sectionnement situé en tête du poste doit être condamné. L'entreprise devra en interdire la manœuvre par un cadenas, et disposer un panonceau à l'intérieur du poste. Sur ce panonceau seront mentionnés le nom de l'intervenant, le nom de l'entreprise et son numéro de téléphone.

[8] En cas d'impossibilité de réaliser une identification sûre, l'entreprise ne pourra pas travailler hors tension sur le réseau supposé être alimenté par un autre intervenant.
L'entreprise devra opérer suivant la procédure "en présence de tension".

[9] Toute manœuvre sur un poste condamné est formellement prohibée.

[10] Pour travailler sur un réseau aérien en fils nus et supports communs avec le réseau EDF, l'entreprise devra utiliser l'une des procédures suivantes (au sens du recueil UTE C18-510) :
la procédure de travaux hors tension avec voisinage d'autres ouvrages sous tension,
la procédure de travaux sous tension (avec des exécutants habilités au minimum B1T).

[11] Pour travailler sur un réseau aérien en fils isolés et supports communs avec EDF, ou et supports indépendants, l'entreprise pourra utiliser l'une des procédures suivantes (au sens du recueil UTE C18-510) :
la procédure travaux hors tension (avec consignation par un chargé de consignation habilité BC),
la procédure d'intervention B.T. (avec consignation par un chargé d'intervention habilité BR),
la procédure de travaux sous tension (avec des exécutants habilités au minimum B1T).
Le travail hors tension doit être privilégié. Toutefois, dans certains cas, il sera demandé d'utiliser la procédure de travaux sous tension.

[12] Le personnel de l'entreprise présente sur le chantier devra posséder l'habilitation correspondant à la procédure utilisée, et devra être en mesure de la produire immédiatement à toute demande.

[13] A la fin des travaux, l'entreprise intervenante transmettra un avis de fin de travail.

[14] Les ouvrages seront réceptionnés ultérieurement par le chargé d'exploitation, en présence de l'entreprise et du maître d'ouvrage.

[15] A la demande du chargé d'exploitation, l'entreprise pourra être amené à réaliser des consignations par un chargé de consignation (habillé BC), dans le cadre de travaux étendus ou complexes.

Cette consignation sera assortie d'échanges d'attestations de fin de consignation et de fin de travaux tels que ceux prévus par le recueil UTE C 18-510

Le chargé de travaux sera soit :

un agent du SDE 24 ou prestataire extérieur désigné par le SDE 24 (habilité B1 ou BR) pour lui permettre de réaliser des travaux d'ordre électrique,
un chargé de travaux amené à diriger des travaux d'ordre non électrique (peinture, terrassement, ravalement de façade, etc.) dans un voisinage hors tension.

[16] Le chargé d'exploitation garde autorité pour demander au premier intervenant ayant consigné un poste, d'arrêter ses travaux, de rassembler ses équipes, et de remettre le poste en service pour permettre un travail prioritaire par un autre intervenant.

SDE 24 Syndicat Départemental d'Energies

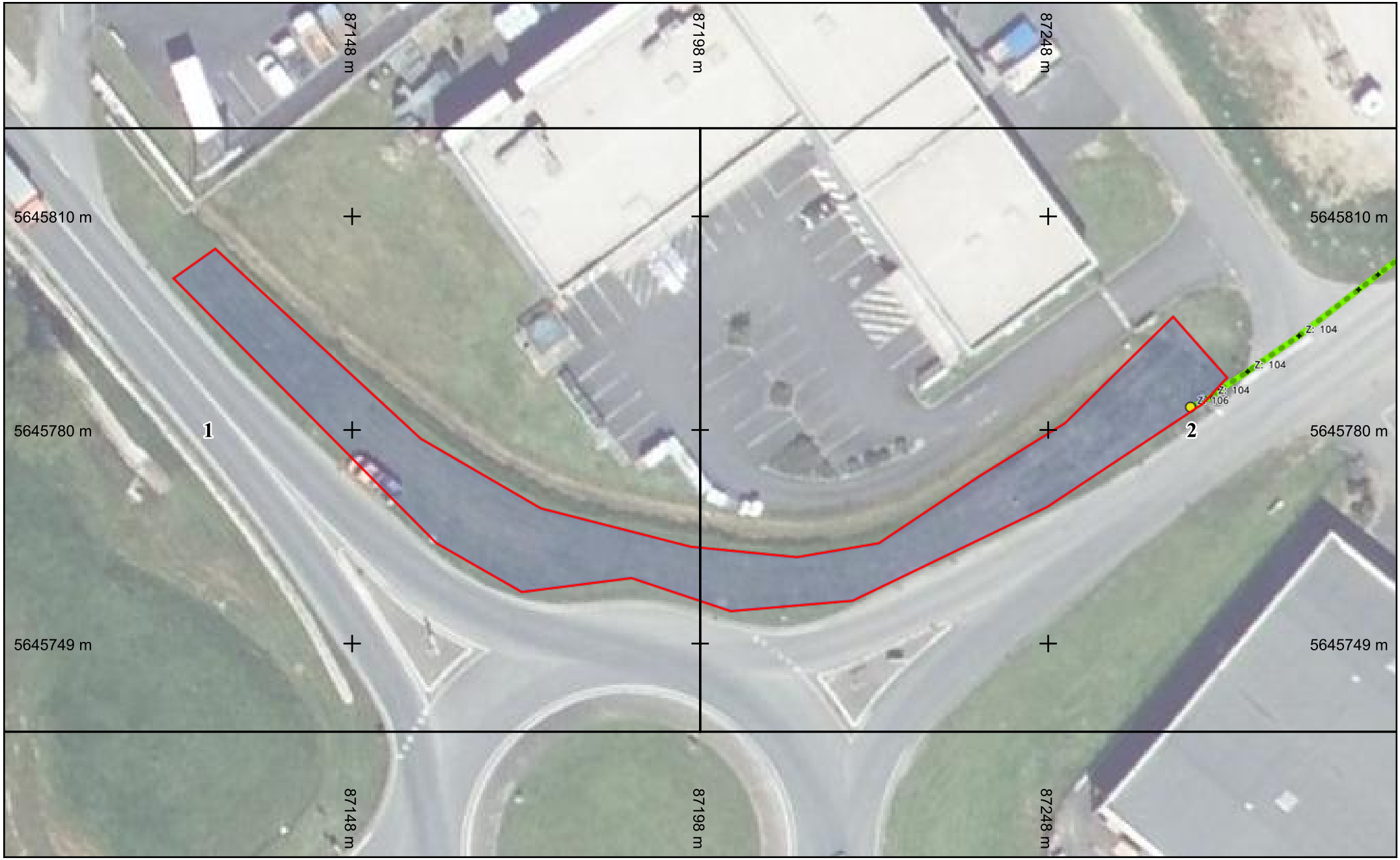
Document à renvoyer par Mail à exploitation.ep@sde24.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC GERE PAR LE SDE 24

PARTIE A COMPLETER PAR TOUTE PERSONNE AMENEE A INTERVENIR SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC (Entreprises / Personnel communal …)				
Nom de l'entreprise				
Nom du responsble du chantier				
Adresse				
Téléphone				
Télécopie				
Adresse du chantier	Rue		Commune	
	du N°	au N°		
Descriptif sommaire des travaux				
Liste des postes concernés (fournie par le donneur d'ordre)	**Ne pas oublier de joindre les descriptifs des travaux et des plans éventuels**			
Dates prévisionnelles	du	au		
Références du bon de commande	Bon de commande N°			
	Emis par			
Date et signature du demandeur	L'entreprise atteste connaître les instructions permanentes de Sécurité, n'employer que du personnel habilité et avoir effectué les démarches préalables (DICT…)	☐ Case cochée = oui (1)		
	(1) si la case n'est pas cochée, aucune autorisation ne sera donnée			

PARTIE RESERVEE AU SDE 24				
Réponse du Chargé d'exploitation	Le SDE 24 se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur l'application des procédures			
	du	au		
Date et signature	Pour information : à la date d'autorisation			
	☐	Si cette case est cochée, il n'y a pas d'autre entreprise demandeuse dans ce lieu		
	☒	Si cette case est cochée, il y a une autre entreprise susceptible de travailler au même endroit à la même date	Nom de l'entreprise	

Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
7 Allées de Tourny – CS 81225 - 24019 Périgueux Cedex Tel. 05 53 06 62 00 - Fax. 05 53 09 30 70
accueil@sde24.fr - *www.sde24.fr*



SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

EP Aérien
EP Sout.
EP Sout. Incert.
Foyers
Poste
Commande

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 31/08/2026 - 14:56:51
Numéro de consultation : 2026083100845TEI
Adresse : NR, 24330 Boulazac Isle Manoire
Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m

N

Classe de précision : A	Catégorie réseau : EL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

© IGN – 2026 – Copie et reproduction interdite



SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

EP Aérien
EP Sout.
EP Sout. Incert.
Foyers
Poste
Commande

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 31/08/2026 - 14:56:51
Numéro de consultation : 2026083100845TEI
Adresse : NR, 24330 Boulazac Isle Manoire
Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m

N

Classe de précision : A	Catégorie réseau : EL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857



SDE 24 Syndicat Départemental d'Énergies

EP Aérien
EP Sout.
EP Sout. Incert.
Foyers
Poste
Commande

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 31/08/2026 - 14:56:51
Numéro de consultation : 2026083100845TEI
Adresse : NR, 24330 Boulazac Isle Manoire
Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m

N

Classe de précision : A	Catégorie réseau : EL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857